



# Rapport d'activité

## 2025

# Syndicat Mixte des Six Rivières



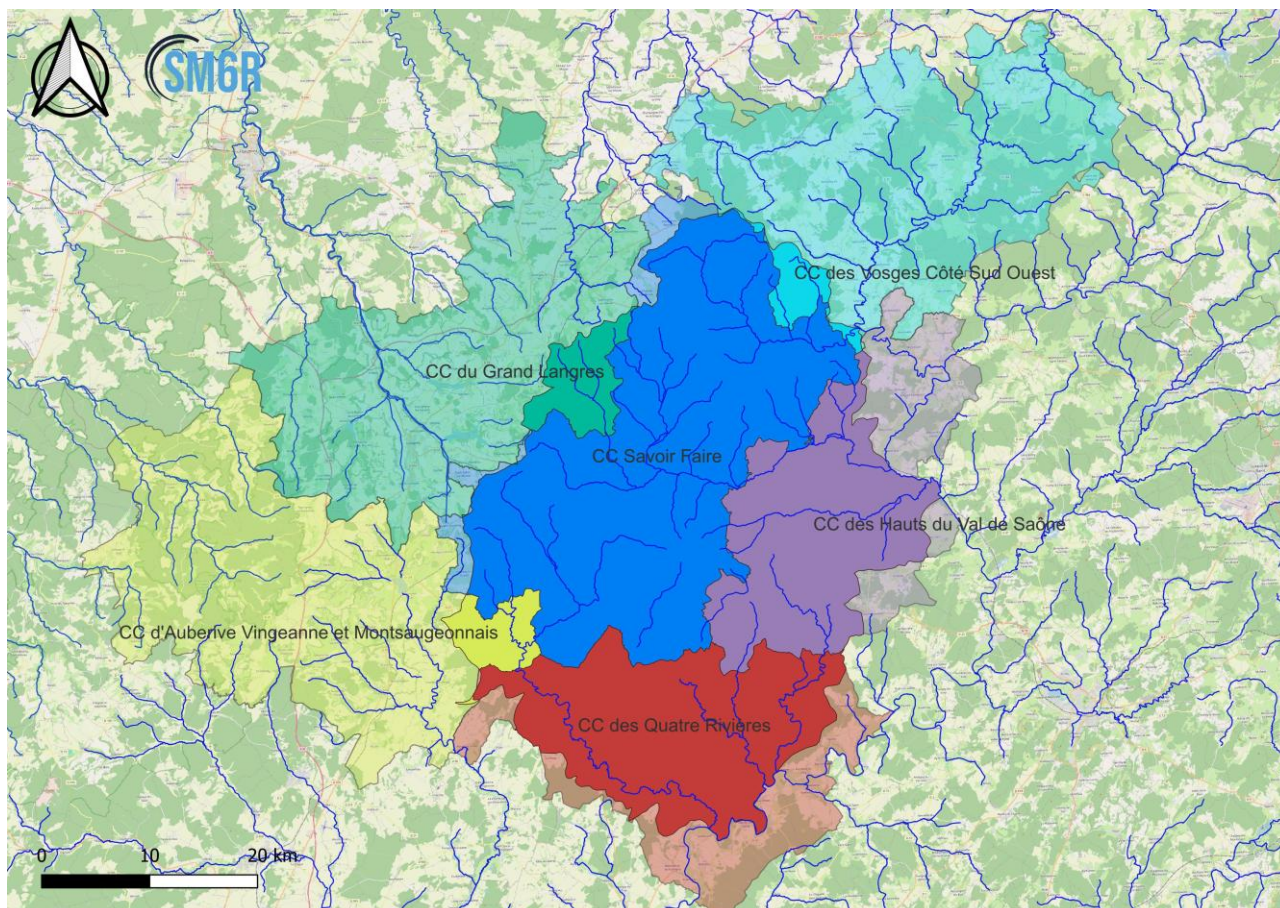
## Table des matières

Présentation du Syndicat.....	4
Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières .....	6
Le conseil syndical .....	6
L'équipe technique .....	7
Bilan Financier .....	8
Les enjeux sur le territoire.....	11
Bilan hydrologique :.....	11
Bilan sur la qualité des cours d'eau : .....	12
Le contrat de bassin.....	13
Présentation .....	13
Le contrat des six rivières .....	13
Les actions du Syndicat.....	15
Projets au stade travaux .....	15
Renaturation de l'Apance en amont de Bourbonne les bains .....	15
Travaux du ruisseau du Gravier à Laneuvelle .....	18
Projets au stade étude.....	19
Projet de renaturation du Renoy, affluent de l'Apance sur la commune de Larivière Arnoncourt	19
Projet de renaturation du ruisseau du Gravier au lieu-dit Boudrival sur la commune de Laneuvelle.....	20
Projet de renaturation du Cherlieu, affluent de l'Ougeotte sur la commune de Montigny-les-Cherlieu. ....	21
Projet de renaturation de la Gourgeonne sur la commune de Recologne.....	23
Renaturation du ruisseau du Fayl, affluent du Salon à Belmont .....	25
Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides.....	26
Projets au stade Emergence .....	30
Projet de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la Barbe sur le Salon sur la commune de Champlitte .....	30
Projet de renaturation du Marais Bayard sur l'Apance sur la commune de Larivière-Arnoncourt	32
Projet de renaturation du ruisseau de la Barre sur la commune de Plesnoy.....	33
Projet d'effacement de l'étang de Cintrey sur le ruisseau de la Sorlière affluent de la Gourgeonne	34
Projets réalisés via une Assistance à Maitrise d'Ouvrage du SM6R .....	36
Travaux de restauration de mares sur la commune de Valleroy .....	36
Réalisations dans le cadre de la co-animation des sites Natura 2000.....	37
Diagnostic des ruisseaux de Pressigny .....	37
Communication .....	39

Journal de la Haute-Marne.....	39
Vosges Matin .....	39
Actions de communications .....	39
Conférence-débat Châtillon sur Saône.....	39
Animations scolaires Bois Banal .....	39
Visites Grand public Renoy et Val de Presles.....	39
Ville à Joie.....	39
Conférence Internationale « Meuse Drinkable » .....	40
Présentation Val de Presles auprès de la MFR .....	40
Conclusion .....	41

## Présentation du Syndicat

Le Syndicat Mixte des Six Rivières (SM6R) est composé de 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le Syndicat gère la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble des six bassins versants de son territoire. Le territoire du SM6R s'étend sur 1615 km<sup>2</sup> et 168 communes.



***Figure 1 : Carte du périmètre des EPCI et de leur surface au sein du SM6R***

Les champs de compétences du SM6R relèvent de la GEMAPI et plus précisément des items listés ci-dessous au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° L'aménagement des bassins versants ;
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Pour ce qui est du réseau hydrographique, le linéaire de cours d'eau géré est de 779 km. Les bassins versants concernés sont les suivants :

- L'Amance ;
- L'Apace ;

- La Gourgeonne ;
- L'Ougeotte ;
- Le Salon ;
- Le Vannon ;

Les caractéristiques du nouveau périmètre du SM6R sont développées dans les tableaux ci-dessous :

***Tableau 1 : Caractéristique géographique des bassins-versants du Syndicat des six rivières***

Bassins versants	Surfaces (Km <sup>2</sup> )	Longueur de cours d'eau (Km)	Nombre de masses d'eau
Amance	461	300,0	13
Apance	195	114,8	6
Gourgeonne	150	52,8	4
Ougeotte	135	62,0	1
Salon	463	165,8	5
Vannon	211	83,3	3

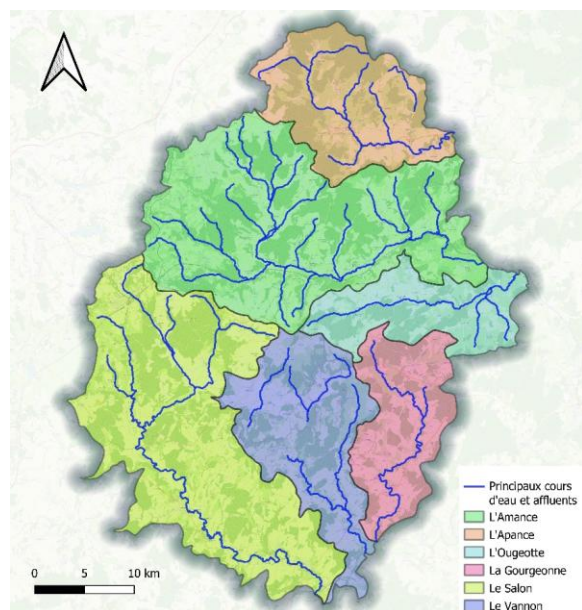
La longueur des cours d'eau correspond aux données issues de la base de données CARTHAGE (CARTographie THématique des Agences de l'eau)

***Tableau 2 : Occupation du sol des bassins versants du Syndicat des six rivières***

Bassins versants	Urbain (%)	Prairie (%)	Forêt (%)	Culture (%)
Amance	2	42	35	20
Apance	2	37	41	19
Gourgeonne	2	17	34	47
Ougeotte	1	41	30	28
Salon	3	24	36	37
Vannon	2	29	31	38
<b>Total SM6R</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>34,5</b>	<b>31,5</b>

Les données sont issues du CORINE (COoRdination de l'Information sur l'Environnement) LANDCOVER 2018.

En fonction de l'occupation des sols, il est possible d'observer 3 « types » de bassins versants. L'Amance, l'Apance et l'Ougeotte qui forment un groupe avec des bassins versants à dominance prairiale avec également une forte proportion de forêt. Le Salon et le Vannon, qui sont deux bassins versants où la culture et la forêt prédominent avec néanmoins une proportion de prairie supérieure à 20%. Enfin, la Gourgeonne qui est un bassin versant à forte dominance de culture et relativement peu de prairie par rapport aux autres.



**Figure 2 : Bassins versants et principaux cours d'eau du Syndicat mixte des six rivières**

## Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières

### Le conseil syndical

Le SM6R est administré par un conseil syndical de 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants. La répartition entre les membres est définie en fonction de la clé de répartition suivante :

- 50% de la population municipale au prorata de leur surface ;
- 50 % du linéaire de berges

Le tableau ci-dessous résume la répartition des EPCI au sein du conseil syndical au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

**Tableau 3 : Nombre de conseillers syndicaux par communautés de communes**

Structures	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
CCSF	8	8
CC4R	3	3
CCHVS	3	3
CCGL	1	1
CCAVM	1	1
CCVCSO	1	1

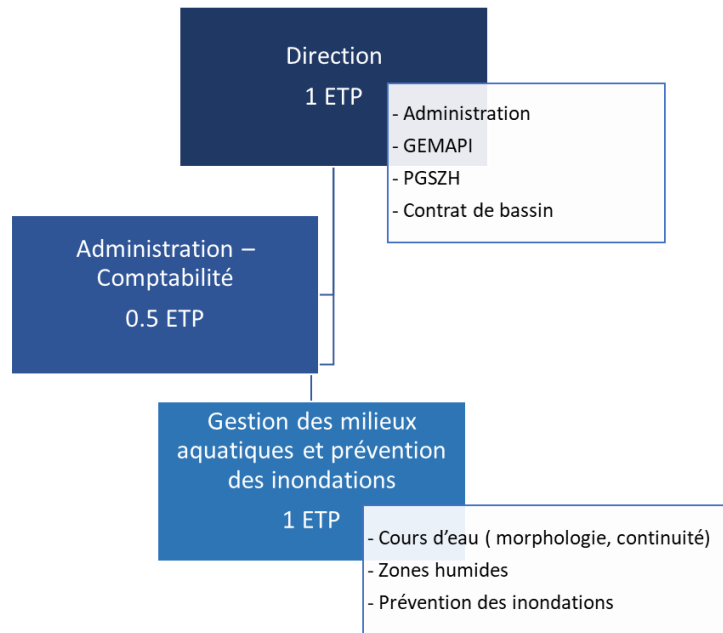
Le conseil syndical est présidé par M. Jean-Philippe BIANCHI (CCSF), 3 Vice-présidents sont également nommés : M. Bruno DEGRENAND (1<sup>er</sup> Vice-président, CC4R) ; M. Nicolas PIERRE (2<sup>ème</sup> Vice-président, CCHVS) et M. Éric VIARDOT (3<sup>ème</sup> Vice-président, CCSF).

En 2025, le conseil syndical s'est réuni à 6 reprises les 20 janvier, 25 mars, 3 juin, 9 septembre, 20 octobre et 16 décembre.

## L'équipe technique

Au 31/12/2025 l'équipe du Syndicat est composée de trois postes :

- Un poste de directeur à temps plein (Jérémy POURREAU) ;
- Un poste d'assistante administrative à mi-temps (Noëlla DANTIGNY) ;
- Un poste de technicien rivière (Yann GAUSSON) ;



□

**Figure 3 : Organigramme du SM6R**

## Bilan Financier

Ci-dessous le bilan financier du syndicat sur l'année 2025 :

Pour le budget de fonctionnement :

**Tableau 4 : Récapitulatif du budget de fonctionnement pour l'exercice 2025**

	Votés au budget primitif 2025 + DM	Réalisés
Dépenses	445 216.17	242 909.90
Recettes	445 216.17	275 069.84
Résultats de l'exercice		32 159.94
Excédents antérieurs reportés		169 778.07
EXCEDENTS CUMULES FIN 2025		201 938.01

Pour le budget d'investissement :

**Tableau 5 : Récapitulatif du budget d'investissement pour l'exercice 2025**

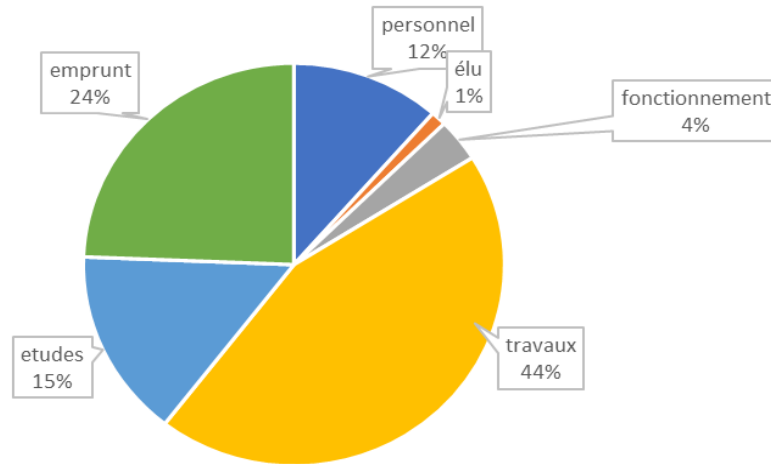
	Votés au budget primitif 2025 + DM	Réalisés
Dépenses	1 731 773.39	1 098 912.15
Recettes	1 731 773.39	753 308.09
Résultats de l'exercice		-345 603.25
Excédents antérieurs reportés		238 050.13
EXCEDENTS CUMULES FIN 2025		-107 553.12

En 2025, les décisions modificatives ont été au nombre de 2.

Concernant la grande différence entre les recettes d'investissement au budget primitif et les recettes d'investissement réalisées, cela s'explique par le fait que les travaux de l'Apance n'ont pu être terminés en 2025, retardant d'autant l'obtention des subventions.

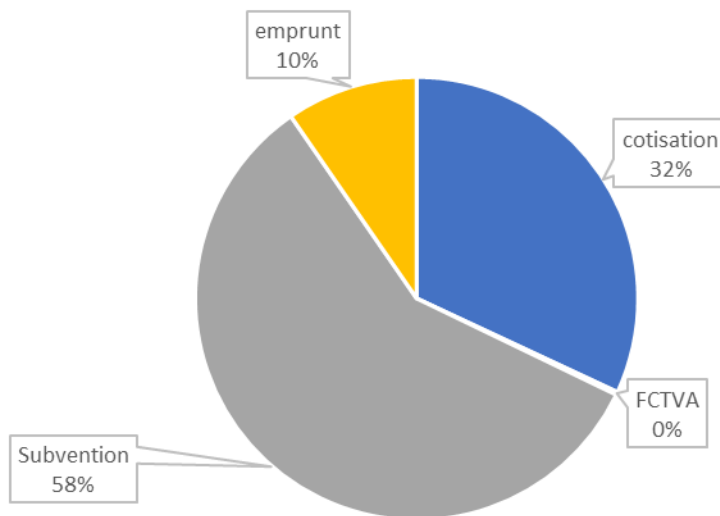
Les diagrammes ci-dessous illustrent les différents postes de dépenses et de recette pour l'année 2025 :

### REPARTITION DES DEPENSES DU SM6R POUR 2025

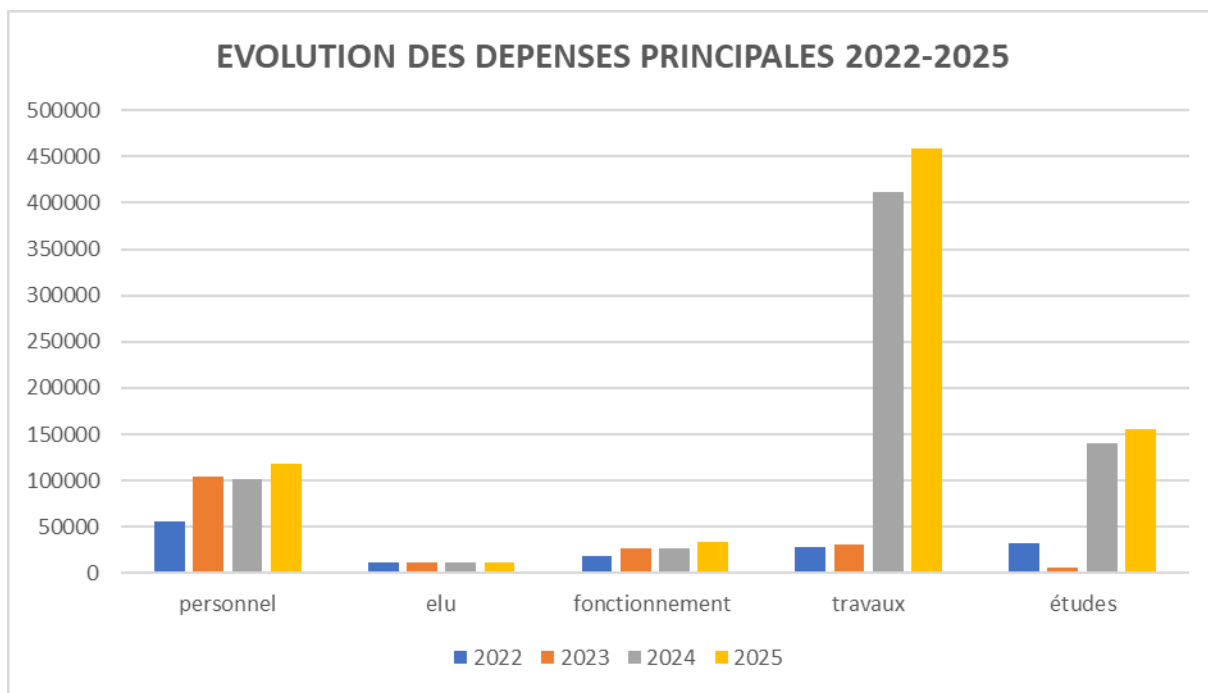


**Figure 4 : Répartition des dépenses du SM6R pour l'année 2025**

### REPARTITION DES RECETTES DU SM6R POUR 2025



**Figure 5 : Répartition des recettes du SM6R pour l'année 2025**



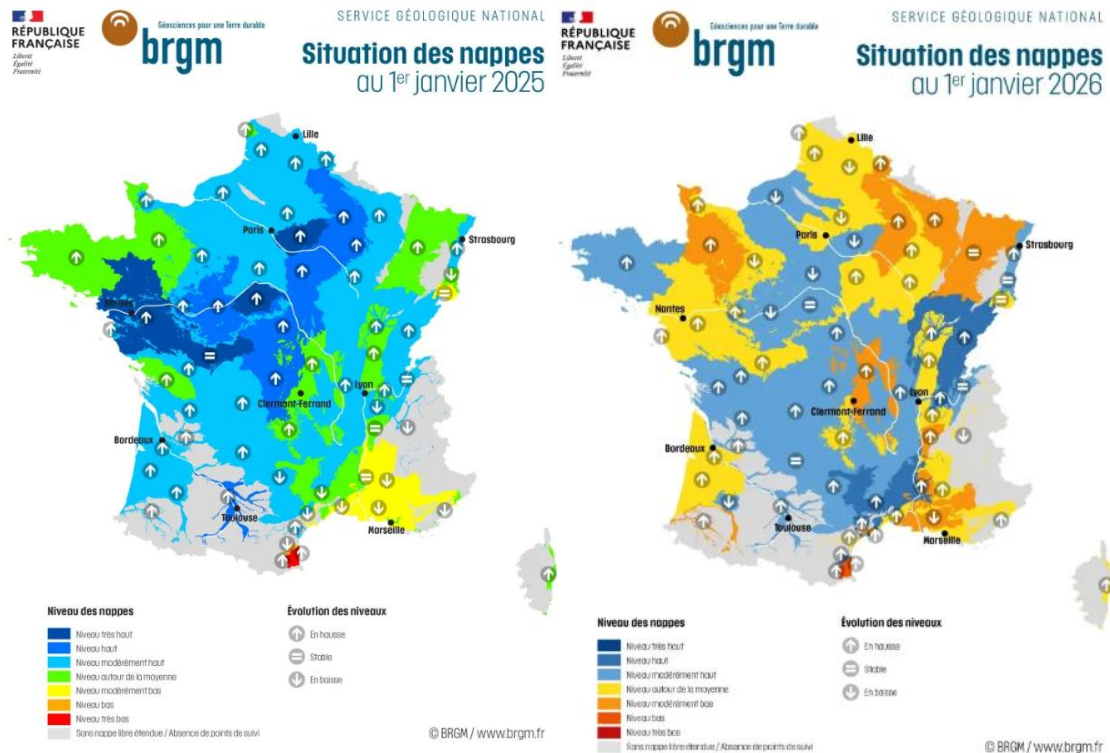
**Figure 6 : Histogramme des principales dépenses du syndicat en 2022-2023-2024-2025**

- Les frais de personnel restent stables entre 2023 et 2025 avec un nombre d'agents constant. La légère augmentation pour 2025 est dû à la présence d'un alternant de janvier à août.
- Aussi, 2 des 3 postes du Syndicat sont partiellement subventionnés. Le poste de directeur et le poste de technicien le sont à hauteur de 40%. Ces valeurs peuvent être approximatives car le montant reversé dépend du temps de travail passé par les agents sur certaines missions.
- 2025 démontre la bonne dynamique du Syndicat qui augmente légèrement ses dépenses en travaux et études par rapport à 2024.

## Les enjeux sur le territoire

### Bilan hydrologique :

L'année 2025 a été une année assez « normale » en termes d'hydrologie. Aucune inondation n'a été constatée et la sécheresse de l'été a été assez courte bien que des arrêtés préfectoraux aient été pris. En termes de ressource en eau, on constate qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la situation s'est même améliorée pour une partie du territoire (**Attention**, le code couleur a changé, le jaune correspond à un niveau autour de la moyenne)



Si la situation montre une amélioration pour la partie Haute Saône, la partie Haut Marnaise présente un déficit du niveau des nappes plus important qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par conséquent, il est possible que la situation estivale s'avère plus complexe en 2025 qu'en 2024.

De plus, il est à noter qu'il n'y a eu pratiquement aucune période de gel et pratiquement aucune chute de neige. Ces deux éléments sont essentiels pour le bon fonctionnement des sols et la bonne infiltration de l'eau dans les nappes. Il est donc possible que la raréfaction de ces phénomènes entraîne des conséquences néfastes pour la préservation de la ressource en eau sur notre territoire à des débits équivalents au passé du fait d'une moins bonne infiltration.

Ainsi, le bilan est plus mitigé qu'espéré et la situation nécessitera de rester vigilant.

Les aménagements du passé peuvent désormais représenter des mal-adaptation vis-à-vis du climat et de la météo d'aujourd'hui et il convient désormais de repenser notre réseau hydrographique afin d'en augmenter sa résilience et la nôtre face à ces phénomènes :

- Reméandrement des cours d'eau rectifiés pour préserver la ressource en eau localement ;
- Restauration des zones humides et de leurs rôles d'éponge afin d'améliorer l'infiltration dans le sol ;

- Hydrologie régénérative pour limiter le ruissellement et améliorer l'infiltration dans le sol.

### Bilan sur la qualité des cours d'eau :

Sur 35 masses d'eau, 29 sont en « bon état écologique », et 6 sont « très dégradées ». Cela est à nuancer avec de nombreuses sources de pressions présentes sur le territoire du syndicat. La rupture de la continuité écologique (plus de 400 obstacles répertoriés) et la mauvaise qualité chimique des cours d'eau font partie de ces pressions.

En 2025, à la connaissance des agents du SM6R, une pollution importante a été constatée sur le ruisseau de la Sorlière entraînant une mortalité quasi complète de la population piscicole de ce cours d'eau. Cette mortalité est due au développement de cyanobactéries dans l'étang de Cintrey, barrant le ruisseau, qui se sont ensuite répandues dans la partie aval du ruisseau via le moine du plan d'eau. Outre le fait que le plan d'eau ait favorisé le développement des cyanobactéries du fait d'une eau stagnante et réchauffée, cela met aussi en lumière une probable qualité de l'eau dégradée car trop riche en azote/phosphate.

Enfin, le syndicat bénéficie de zones de protection et d'inventaire jouant un rôle prépondérant pour le maintien d'une bonne qualité des cours d'eau :

- Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui sont des zonages d'inventaires délimitent des secteurs à enjeux pour la faune, la flore et les habitats (256km<sup>2</sup> sur le territoire) ;
- Les zones Natura 2000 (143 km<sup>2</sup> sur le territoire) qui délimitent des zones de protection d'espèces ou d'habitats.
- Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB) qui permettent au représentant de l'état dans le département de réglementer ou d'interdire certaines activités humaines dans un objectif de protection d'espèces protégées au niveau national. Dans le cas du syndicat, la plupart des APB concernent la présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

## Le contrat de bassin

### Présentation

En France métropolitaine, la gestion de l'eau se découpe en 6 comités de bassins. Ces comités sont définis autour des bassins versants des principaux fleuves et rivières de France, celui du territoire du SM6R est le comité Rhône-Méditerranée Corse. Chaque comité adopte un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le rôle d'un SDAGE est de définir les orientations fondamentales de la gestion de l'eau et de définir les objectifs de qualité d'eaux à atteindre. Les SDAGE se découpent ensuite à une échelle locale sous différentes formes, notamment en contrats de bassin.

Le but de ces contrats de bassin est de renseigner l'ensemble des actions pouvant être mises en place sur un territoire afin de répondre aux objectifs fixés par le SDAGE. En plus de lister les différentes actions, la mise en place de ce type de contrat permet de structurer la gestion des milieux, notamment en indiquant les aides possibles projet par projet. Ainsi, à la création du syndicat il a été décidé de mettre en place un contrat de bassin spécifique au territoire du Syndicat, ce contrat porte le nom de « contrat des six rivières ». Le Syndicat étant avec l'Agence de l'eau la principale structure concernée par le contrat, c'est le Syndicat qui se charge de l'animation de l'instance de concertation de ce contrat.

Une instance de concertation regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire a été mise en place en même temps que le contrat. Le rôle de cette instance est multiple. Dans un premier temps, son rôle a été de participer à l'élaboration du contrat, ensuite l'instance joue un rôle de suivi du contrat afin de vérifier la bonne réalisation des actions inscrites. Cette instance s'est réunie une fois en 2025.

### Le contrat des six rivières

Le contrat de bassin des six rivières a été élaboré sur la période 2022-2024.

Pour rappel, les différents signataires de ce contrat sont : Le SM6R, la CC des Savoir-Faire, la CC des 4 rivières et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Régional du Grand Est et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

L'instance en lien avec le contrat de bassins s'est réunie le 11 juin 2025, cela a été l'occasion de faire le bilan du contrat de bassin :

- Sur 22 actions, 17 ont été engagées dont 10 réalisées à la fin du contrat,
- 2 573 261 € ont été engagés sur les 3 308 264 €
- Deux opérations ont été abandonnées du fait d'une animation foncière infructueuse.

Le contrat s'étant terminé le 31/12/2024. L'année 2025 a représenté une période de bilan et d'inter contrat afin d'amorcer les réflexions sur un futur contrat et notamment dans un contexte de nouveau SDAGE de l'Agence de l'Eau RMC. Le futur contrat s'orientera vers les axes suivants :

- Maintien d'un axe de renaturation des milieux aquatiques qui se voudra plus ambitieux avec la poursuite des actions engagées et le lancement de nouvelles opérations.
- Un axe biodiversité avec notamment la mise en place d'un réseau d'acteurs locaux afin de répertorier l'ensemble des actions en cours et l'ensemble des projets à venir pour créer une synergie

- Maintien d'un axe sur les ressources en eau stratégiques identifiées dans le SDAGE
- Proposition d'axe sur l'assainissement pour les actions ciblées dans le PDM de l'Agence de l'Eau
- Possible rajout d'un axe sur la restauration des sols qui devra sélectionner un sous bassin versant rural pilote pour réaliser un diagnostic complet du BV.

## Les actions du Syndicat

### Projets au stade travaux

#### Renaturation de l'Apance en amont de Bourbonne les bains

Durant le premier semestre 2025, le dossier réglementaire de l'Apance a été redéposé avec les éléments complémentaires demandés par les services de l'Etat. Cette nouvelle instruction a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral durant le mois de juillet à la suite notamment de l'enquête publique. Cet arrêté préfectoral, accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général concerne la totalité des travaux prévus sur l'Apance. Ce projet, s'étalant sur 4.5 km de cours d'eau, a été découpé en trois tranches de travaux qui devront s'étaler sur 3 ans. L'entreprise Savariau-Zacharie, missionnée pour la réalisation des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, a démarré le chantier le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour le terminer fin novembre. Sur les trois tronçons prévus durant cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, 2 ont pu être réalisés. Le troisième tronçon sera mis en chantier au mois d'avril 2026.

Au-delà de là de la maîtrise d'ouvrage assurée par le SM6R, c'est le bureau d'études Biotec qui a été en charge de la maîtrise d'œuvre.

Les conditions climatiques se sont avérées complexes du fait notamment d'un sol particulièrement détrempé qui a engendré des ornières conséquentes dans les parcelles agricoles. Toutefois, la remise en état des sites par l'entreprise s'avère exemplaire.



En termes de travaux, les éléments suivants ont été réalisés :

- Effacement du seuil de la Ville,
- Recharge sédimentaire du fond du lit sur 1.1 kilomètre permettant de retrouver une diversité dans les écoulements et des habitats aquatiques plus intéressants.



- Mise en place de 2 abreuvoirs,



- Réfection de 3 abreuvoirs existants,



- Mise en défens de 300 ml de cours d'eau.
- Remodelage localisé des berges



Le troisième tronçon comprend les travaux suivants :

- Effacement du seuil de Danonce
- Recharge sédimentaire sur 450 ml.

Coût des travaux : 600 000 € TTC

Financement : 70 % Agence de l'Eau, 20 % Région Grand Est, 10 % Département Haute Marne.

## Travaux du ruisseau du Gravier à Laneuvelle

Les travaux de mise en défens du ruisseau du Gravier à Laneuvelle ont été réalisés durant le mois de Mai 2025. L'entreprise Entrin52' a donc réalisé, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat, les travaux suivants :

- Pose de 250 ml de clôture,
- Mise en place d'un passage à gué,
- Retrait de deux clôtures en travers du cours d'eau.



Coût des travaux : 5 040 € TTC

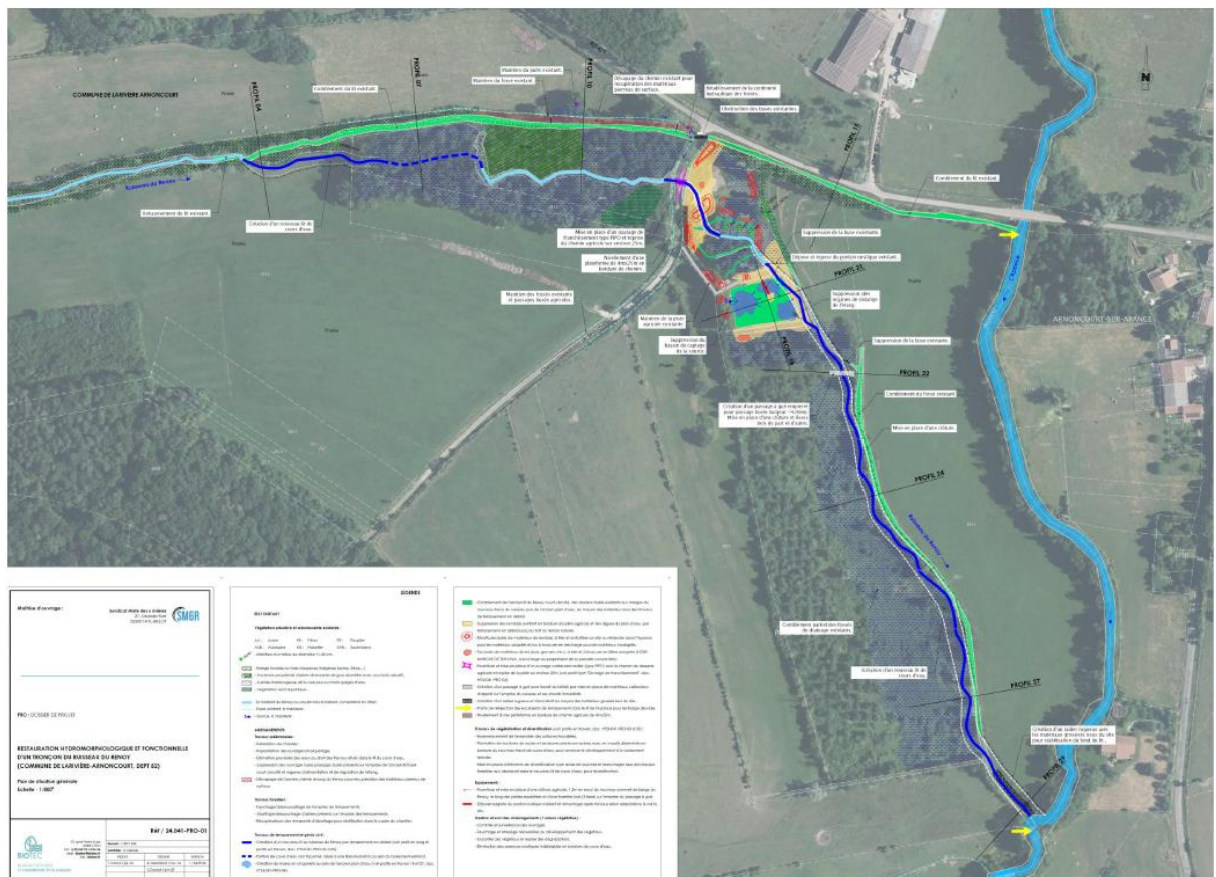
Financement : 21 % Fédération de pêche de Haute Marne, 79 % SM6R

## Projets au stade étude

### Projet de renaturation du Renoy, affluent de l'Apance sur la commune de Larivière Arnoncourt

Durant l'année 2025, le projet de renaturation du Renoy a suivi son cours sous maîtrise d'œuvre de Biotec. Le rendu AVP a eu lieu en juin 2025. Dans le même temps, des études complémentaires ont été réalisées. Ces dernières ont concerné de la topographie complémentaire ainsi que des éléments de géotechnique pour assurer la stabilité du futur pont et pour contrôler la qualité des remblais présents dans la zone humide afin de confirmer leur possible réemploi dans le cadre du projet. Au final, le dossier réglementaire a été déposé en octobre 2025 pour un délai d'instruction devant permettre l'obtention de l'Arrêté Préfectoral début 2026. Les travaux ont été validés par le COPIL ainsi que par l'ensemble des propriétaires fonciers concernés. Les travaux projetés sont les suivants :

- Reméandrement du ruisseau sur 1 kilomètre
- Mise en place d'un ouvrage de franchissement de type pont au droit du chemin rural,
- Déblaiement de la zone humide et réutilisation pour comblement du lit rectifié et recharge sédimentaire de l'Apance,
- Effacement du plan d'eau et mise en place d'un réseau de mare,
- Comblement de drains,
- Mise en place d'un passage à gué,
- Mise en défens le long de la parcelle pâturée.



Le montant prévisionnel des travaux est de 450 000 € TTC.

Le secteur étant situé en zone Natura 2000, le SM6R a sollicité la préfecture pour obtenir un déplafonnement des aides publiques nous permettant de passer de 80% à 100% d'aides publiques. Au vu des nombreux enjeux de ce projet, ce déplafonnement a été accordé.

Le plan de financement prévisionnel pour le projet est le suivant :

- 70 % Agence de l'Eau
- 20 % Département de Haute Marne
- 10 % Région Grand Est

Les travaux sont prévus pour débuter en juillet 2026.

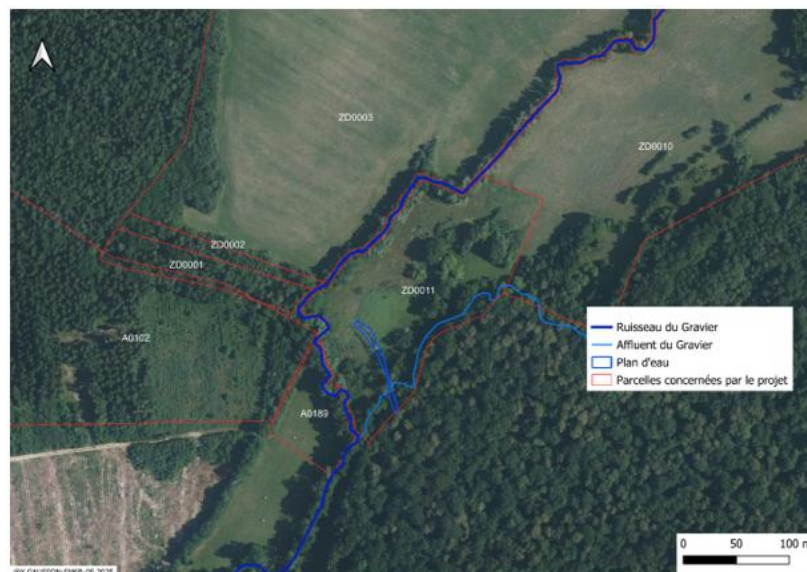
### Projet de renaturation du ruisseau du Gravier au lieu-dit Boudrival sur la commune de Laneuvelle

Suite à une sollicitation d'un propriétaire, le SM6R a réalisé un diagnostic de ce secteur du ruisseau du Gravier et a proposé l'étude d'un projet de renaturation du ruisseau. Les problématiques constatées sont les suivantes :

- Cours d'eau rectifié et perché sur plusieurs centaines de mètres,
- Zone humide dégradée,
- Importants remblais dans le lit majeur,
- Plan d'eau en travers d'un cours d'eau,
- Piétinement bovin.

Le projet va consister à proposer les solutions suivantes :

- Reméandrement du cours et remise dans le point bas sur 400 ml,
- Effacement du plan d'eau et création d'une mare,
- Suppression des remblais,
- Mise en place de clôtures sur plus de 700 ml, d'un passage à gué et d'un ouvrage de type pont.



Ce projet est réalisé en interne et devrait voir sa partie étude se finaliser en 2026.

## Projet de renaturation du Cherlieu, affluent de l'Ougeotte sur la commune de Montigny-les-Cherlieu.

En début d'année 2025, le bureau d'études Artélia a amorcé les études pour la renaturation de 3 secteurs pré-identifiés :

- Le moulin d'Agneaucourt ;
- Le moulin de Battant ;
- Le ferme de Ferry.

En mai 2025, le rendu Avant-projet a été réalisé tandis que le rendu phase projet a été rendu en décembre 2025. Entre temps, des études complémentaires ont été réalisées :

- Géotechnique au droit de la ferme de Ferry
- Géotechnique et topographie au droit du moulin d'Agneaucourt.

De manière succincte, le projet validé en COPIL va permettre de réaliser les travaux suivants :

- Le moulin d'Agneaucourt ;
  - Reméandrement du lit sur environ 500 m,
  - Remplacer deux anciens ouvrages pas des ponts cadres.



- Le moulin de Battant ;
  - Retrait partielle du merlon de l'ancien étang et transformation de ce dernier en zone humide fonctionnelle,
  - Retrait des restes du seuil,
  - Comblement d'un fossé de drainage située dans une zone humide en amont,



De plus, le site étant situé pour sa partie amont en zone d'APPB Ecrevisse à pattes blanches et Truite fario, cela nécessitera là aussi un point particulier dans le cadre de la rédaction des dossier réglementaires.

Le dépôt du dossier est prévu pour le premier trimestre 2026 avec des travaux espérés pour août 2026.

Le montant prévisionnel des travaux est de 280 000 € TTC.

Le plan prévisionnel des travaux est le suivant :

- 60 % Agence de l'eau
- 10 % Région Bourgogne Franche Comté
- 10 % Département Haute Saône

De plus, le SM6R est en discussion avec la fondation du Patrimoine pour un éventuel soutien financier privé pour la réalisation de ces travaux.

Coût de l'étude : 55 710 € TTC

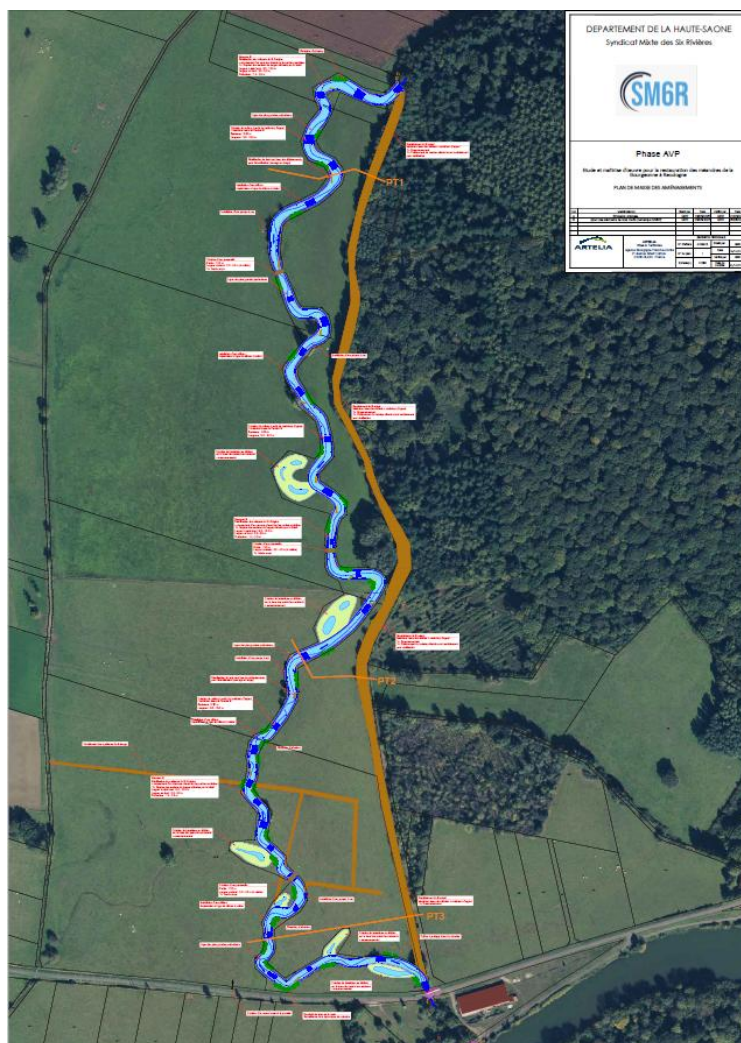
Financement de l'étude : 70 % Agence de l'Eau, 10 % région Bourgogne Franche Comté.

### [Projet de renaturation de la Gourgeonne sur la commune de Recologne](#)

Le projet de la Gourgeonne avait été lancé par l'ancien syndicat du Vannon et de la Gourgeonne. Le but de ce projet est de remettre le cours d'eau dans son ancien lit méandriformes sur une longueur d'environ 1 500m. A l'heure actuelle, le cours d'eau est fortement rectifié. Le projet se situe sur les communes de Recologne-les-Ray, Membrey et Tincey-et-Pontrebeau au niveau de la confluence entre la Gourgeonne et la Saône.

En début d'année 2025, le bureau d'étude Artélia a amorcé les études pour la réalisation de ce projet. Le rendu Avant-Projet a eu lieu en septembre 2025.

Le projet s'avère extrêmement ambitieux puisqu'en plus du reméandrement sur 1.5 km, il est proposé de créer des annexes hydrauliques. A cela s'ajoute la mise en défens de l'ensemble du linéaire et la mise en place de 3 ouvrages de franchissement ainsi que d'abreuvoirs et le comblement de plusieurs fossés de drainage.



Cependant, les résultats ont montré que le reméandrement de la Gourgeonne entrainerait une réhausse de la ligne d'eau sur plus de 1 km en amont. En effet, le ruisseau est actuellement fortement incisé et comme le reméandrement prévoit de remettre le ruisseau à son ancienne côte, une marche va apparaître au niveau de la jonction entre le lit rectifié en amont et la partie renaturée. Cet effet de marche/seuil va entrainer un effet de remous sur plusieurs centaines de mètre en amont le temps que le lit rectifié s'engraisse de lui-même et retrouve des faciès plus naturels.

Au vu de ces éléments, il apparait nécessaire de compléter l'étude initiale par une topographie complémentaire remontant sur plus de 1 kilomètre en amont afin d'intégrer l'ensemble du linéaire dans la modélisation hydraulique. Cela permettra au SM6R de s'assurer qu'il n'existe aucun risque d'aggravation des inondations pour la commune de Tincey-et-Pontrebeau et d'évaluer les possibles impacts sur les drainages présents actuellement sur la partie amont de la Gourgeonne.

Ces études complémentaires seront réalisées durant le premier trimestre 2026. Entre cette date et la date de rendu, le Syndicat a prolongé son animation foncière afin d'obtenir l'accord du propriétaire concerné par le projet ainsi que l'accord des propriétaires et exploitants sur la partie amont pour la réalisation des études complémentaires.

Coût de l'étude : 66 180 € TTC

Financement : 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Bourgogne Franche Comté

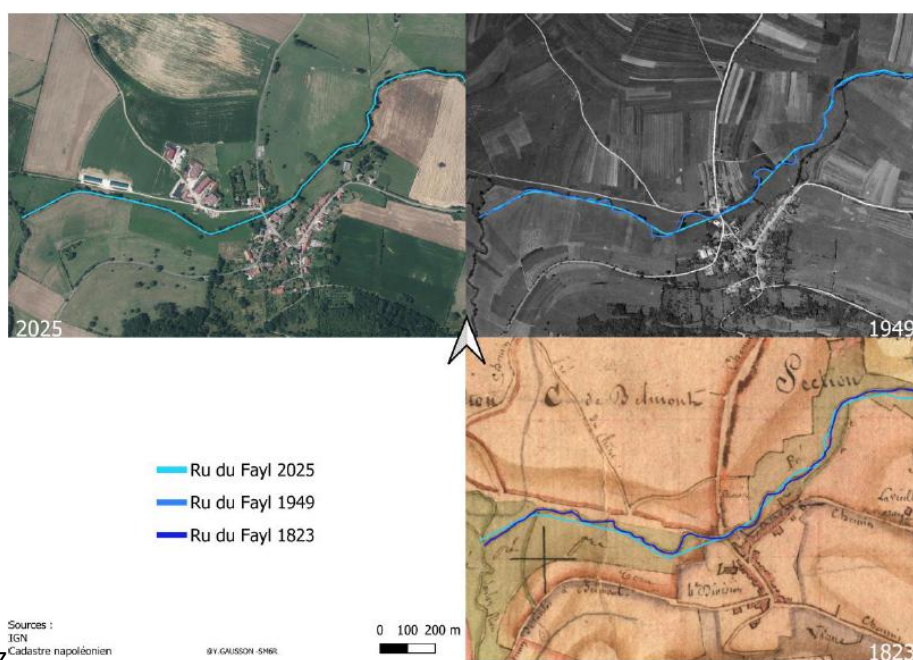
## Renaturation du ruisseau du Fayl, affluent du Salon à Belmont

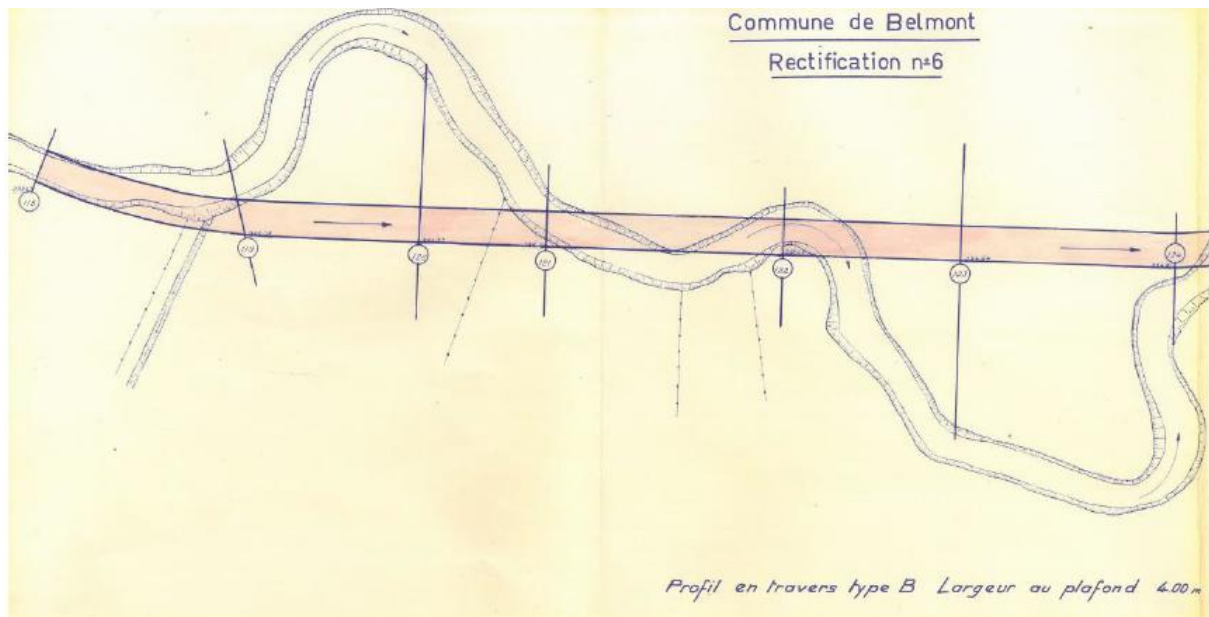
Suite à une sollicitation de la commune de Belmont en début d'année 2025, le SM6R s'est rendu sur place afin de constater les différentes problématiques.

Durant les années 60, le ruisseau du Fayl a été lourdement rectifié, comme de nombreux autres cours d'eau. Juste après ces rectifications, le ruisseau du Fayl a commencé à s'inciser de plusieurs mètres en quelques années. Face à ce constat et au vu de la présence d'un pont dans la traversée de la commune de Belmont, il a été décidé dans les années 70 de réaliser un seuil afin de stopper le phénomène d'incision au droit du pont et d'assurer la stabilité de l'ouvrage. Il est à noter que ce pont date de plusieurs siècles et n'avait jamais subi aucune problématique de ce genre.



L'incision a continué durant les décennies suivantes sauf au droit du pont mais il s'avère désormais que ce seuil entraîne des problématiques supplémentaires pour la commune qui en est propriétaire. L'ouvrage s'avère en effet complexe en termes d'entretien et engendre des coûts annuels disproportionnés. Surtout, l'ouvrage entraîne un risque de sur-inondation dans la commune du fait des embâcles qui viennent s'y coincer et du lit mineur qui s'envase par manque de courant et d'un fonctionnement naturel du ruisseau.





Au vu de ces perturbations et constats, il a été acté avec la commune que le SM6R porterait un projet d'effacement du seuil et de reméandrement du ruisseau du Fayl afin de résorber l'ensemble des problématiques constatées. A cela s'ajoute un volet paysager du fait de la traversée du ruisseau dans la commune. Le projet devra bien sûr démontrer qu'il n'engendre aucun impact négatif sur le risque inondation voir réussi à le résorber. Il faudra aussi s'assurer que la viabilité du pont n'est pas compromise.

A cet effet, le bureau d'études CE3E a été recruté en juin 2025. La réunion de démarrage a eu lieu en septembre et le premier rendu est attendu début 2026.

Coût de l'étude : 88 266 €

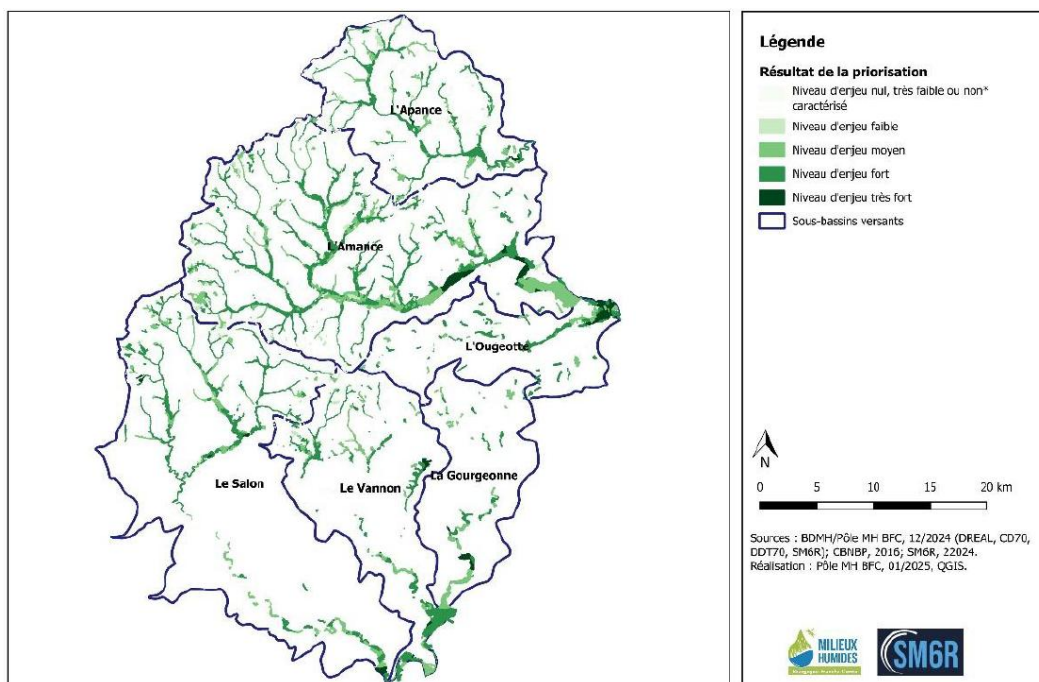
Plan de financement : 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Grand est

## Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

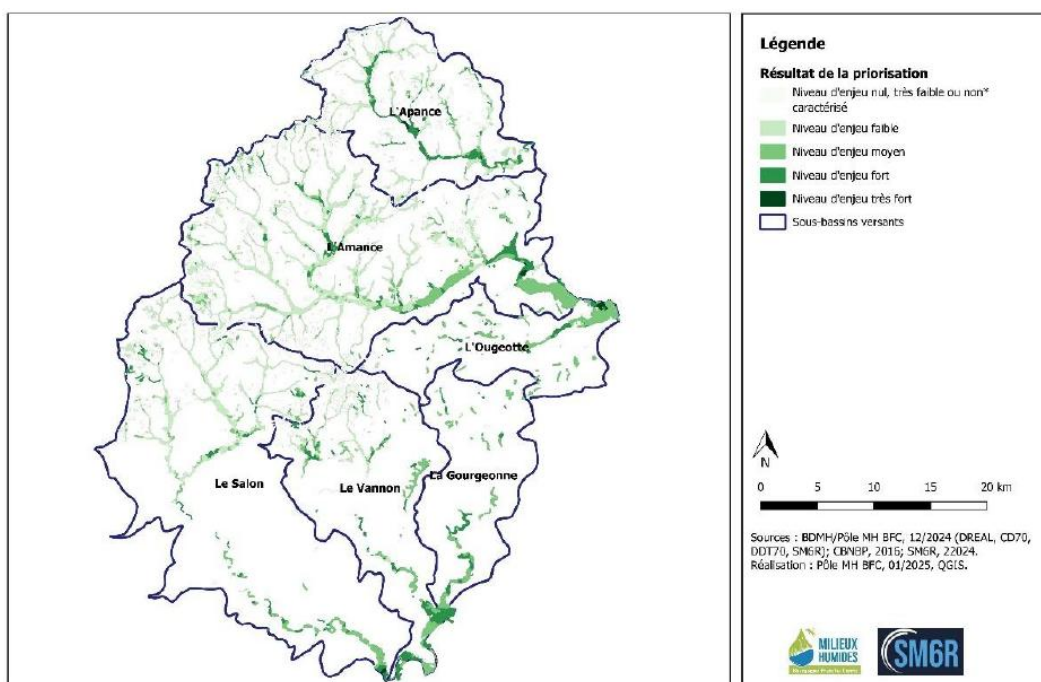
Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides se découpe en plusieurs phases, le premier étant la réalisation d'un diagnostic afin de connaître la proportion de zone humide sur le territoire et surtout de connaître leur état et les menaces qui existent autour de ces zones. Pour information, il est estimé que largement plus de la moitié des zones humides en France et dans le monde ont été détruite. Seulement 6% des zones humides en France ont un état de conservation favorable d'après l'Observatoire National de la Biodiversité.

En 2025, la première phase du Plan de Gestion a été finalisée et présentée. Cette première phase a permis de faire une hiérarchie et de proposer une priorisation pour la gestion de milieux humides via des objectifs qui se déclinent de la manière suivante :

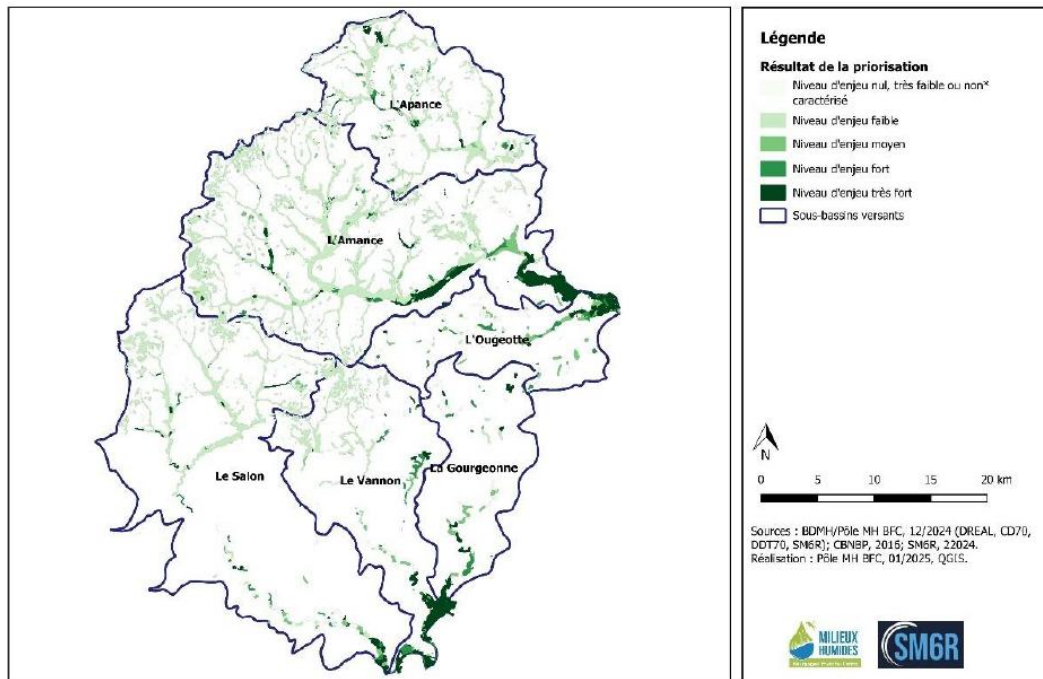
- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectifs de restauration des fonction hydrologiques S



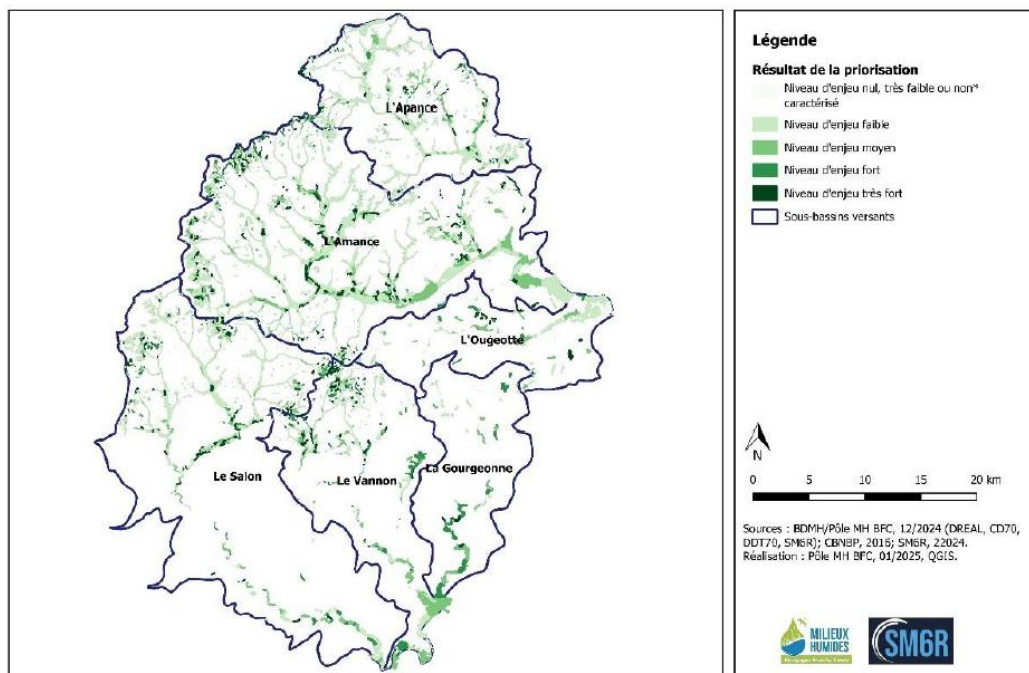
- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectif de préservation ds fonctions hydrologiques



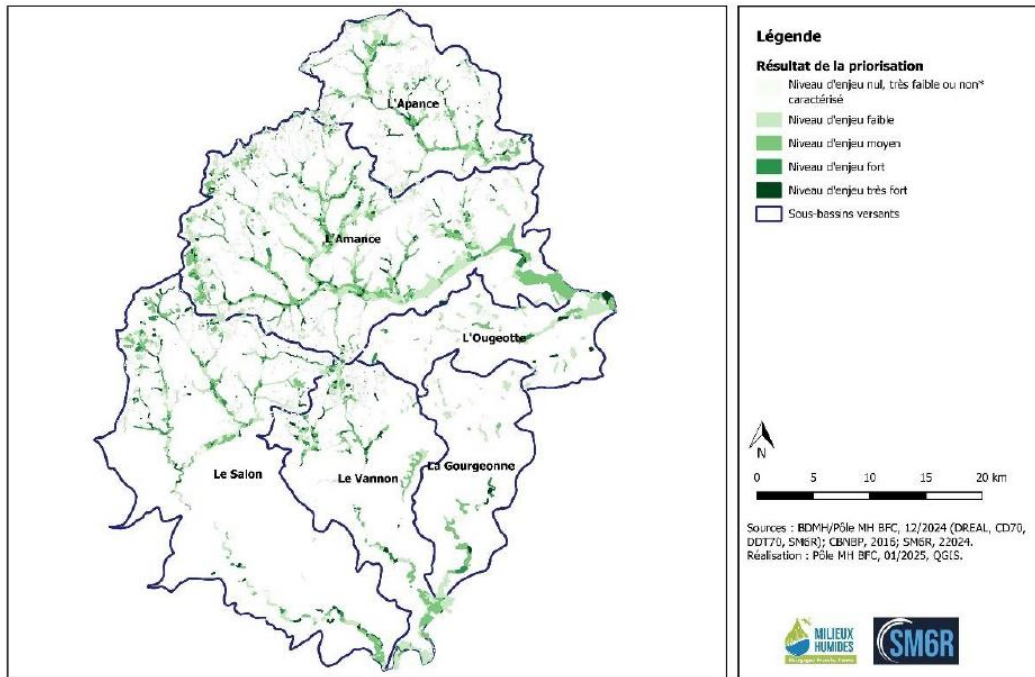
- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectif de préservation de la biodiversité



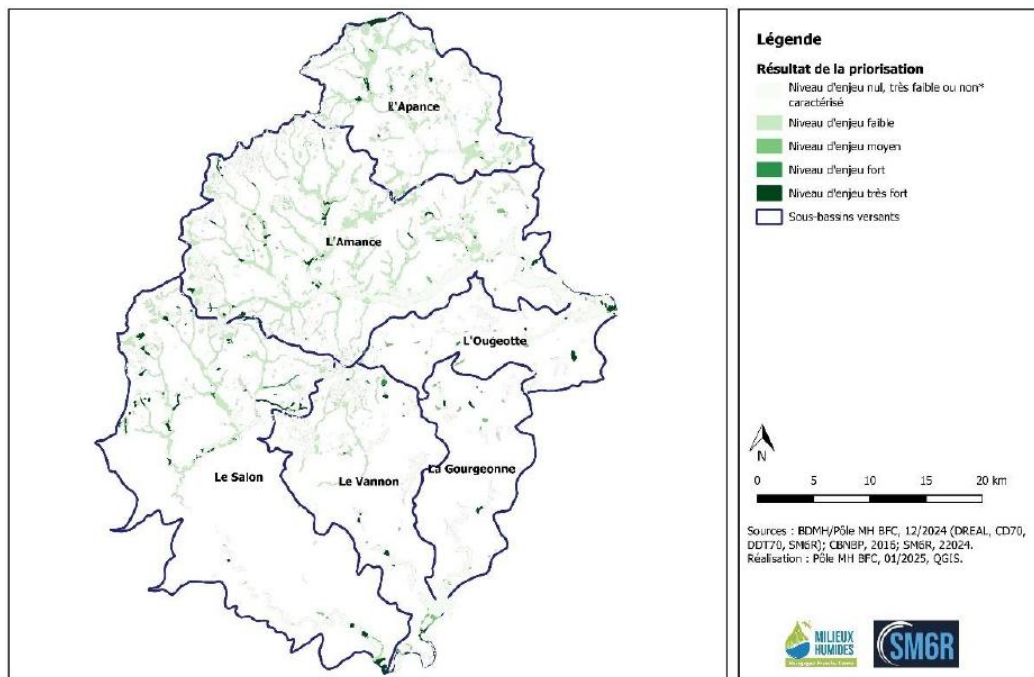
- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectif d'accompagnement des activités agricoles



- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectif d'accompagnement de l'urbanisme



- Priorisation des Milieux Humides pour l'objectif d'accompagnement des activités Sylvicoles



Durant le reste de l'année, le SM6R a rédigé le tome 2 du plan de gestion qui s'attache à proposer un plan d'Action sur 10 ans avec des actions opérationnelles et d'autres plus stratégiques. Ce programme d'action sera validé en début d'année 2026.

## Projets au stade Emergence

### Projet de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la Barbe sur le Salon sur la commune de Champlitte

Suite à une sollicitation du Maire de la commune de Champlitte concernant de nombreux embâcles au droit du seuil de la Barbe, le SM6R a effectué une visite de terrain afin de faire un diagnostic de l'ouvrage, des embâcles et de la zone de remous s'étendant sur 3.2 km.



L'ouvrage s'avère être dans un état de dégradation fortement avancé avec un parement béton s'enlevant à plusieurs endroits et des suintements pouvant être constatés en plein milieu du seuil. Le canal du moulin n'existe plus et le moulin non plus. Les vannes n'ont pas été manipulées depuis une vingtaine d'années.



La zone de remous est totalement lenticule avec un fond du lit totalement envasé. Le réchauffement de l'eau fait peu de doute au vu du développement algal constaté.



L'embâcle est composé de bois, de ballot de paille et d'autres déchets.



Il s'avère que l'ouvrage appartenait à l'ancien Syndicat du Salon avant sa dissolution et le transfert de ses actifs et passifs à la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Au vu de ces nombreux éléments, il a été évoqué deux scénarios :

- Une remise en état du seuil avec une gestion régulière des vannes et des embâcles malgré l'absence d'enjeux et d'usage. Ce scénario représente un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros sans même prendre en compte la mise en place d'une passe à poissons ou équivalent. Aucune subvention n'est possible.
- Un effacement complet de l'ouvrage avec renaturation du Salon sur 3.2 km. Ce scénario représente un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros mais évite tout investissement futur et coût d'entretien. Des subventions à hauteur de 80% sont possibles dans le cadre d'un tel projet.

Au vu de ces éléments, le Syndicat propose de s'orienter vers le scénario d'un effacement complet. A ce titre, le transfert des anciens actifs et passifs du Syndicat du Salon a été acté par la CC4R et c'est donc bien le SM6R qui devient le propriétaire du seuil de la Barbe.

La commune, l'AAPPMA locale et les riverains concernés ont été contactés et informés des différents enjeux et possibilités. Un tel scénario semble avoir l'approbation de la majorité des personnes concernées. A la suite de cette animation foncière qui se sera déroulé sur tout le deuxième semestre 2025. Un lancement d'étude pour 2026 semble possible.

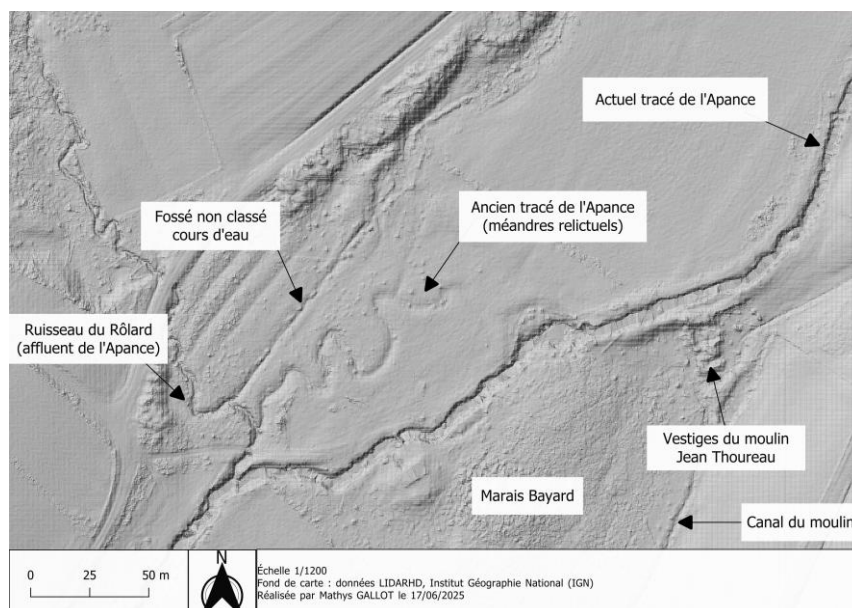
## Projet de renaturation du Marais Bayard sur l'Apance sur la commune de Larivière-Arnoncourt

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne réalise un plan de gestion au droit du Marais Bayard. A ce titre, il assure une maîtrise foncière de plusieurs parcelles dont il a et va acquérir la propriété. Cela concerne notamment le seuil de Jean Thoureau situé sur l'Apance et dans un état de dégradation fortement avancé.

C'est via cette problématique que le SM6R a d'abord envisagé de porter un projet d'effacement de l'ouvrage. A la suite de plusieurs prospections terrains, il est apparu pertinent de proposer un projet beaucoup plus ambitieux qui prendrait en compte l'Apance mais aussi son lit majeur avec notamment le Marais Bayard. Cela permettrait au projet de ne pas seulement agir sur la continuité écologique mais sur l'ensemble du fonctionnement de l'Apance, de lutter contre les inondations en aval et d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Suite à une validation avec le CEN, ce projet a été présenté à la commune, au propriétaire et à l'exploitant des parcelles situées en aval du Marais Bayard. Un accord de principe semble avoir été acquis auprès de toutes les parties concernées, ce qui semble laisser présager d'une possibilité de lancer cette étude dans le courant de l'année 2026. De manière succinct, les propositions d'actions sont les suivantes :

- Effacement du seuil Jean Thoureau,
- Reméandrement de l'Apance sur 600 m,
- Comblement des drains situés dans le marais Bayard,
- Remplacement de l'ouvrage busé sur le ruisseau du Rôlard,
- Suppression des digues le long de l'Apance dans le marais Bayard,
- Suppression du captage de la source Bayard,
- Traitement de la décharge située à proximité et traitement de la Renouée du Japon sur le site.

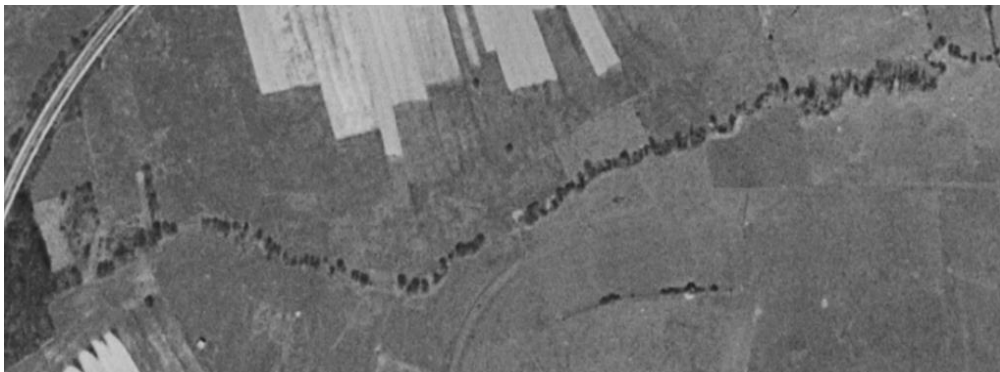


## Projet de renaturation du ruisseau de la Barre sur la commune de Plesnoy

Suite à une sollicitation de la commune par rapport à des inondations récurrentes, le Syndicat a effectué un diagnostic du ruisseau. Il apparaît que le ruisseau a été entièrement busé au sein de la commune tandis que toute sa partie amont a été rectifiée et le bassin versant partiellement drainé. Ce cumul de problématique entraîne un ruissellement plus important et une arrivée massive et subite de l'eau au droit du busage. Ce dernier n'étant pas dimensionné pour une telle arrivée d'eau est rapidement saturé, entraînant un débordement dans la commune.



Au vu de ces constats et des études précédentes réalisées, il apparaît que la seule solution viable est de remettre à ciel ouvert le cours d'eau dans la traversée urbaine et de reméandrer le cours d'eau sur toute sa partie amont. Il semble aussi nécessaire de réduire le drainage des parcelles agricoles.



Il apparaît aussi qu'il serait inefficace de seulement remettre à ciel ouvert ou de seulement reméandrer le cours d'eau en amont et qu'un tel projet doit être global et ambitieux sur l'ensemble du linéaire.

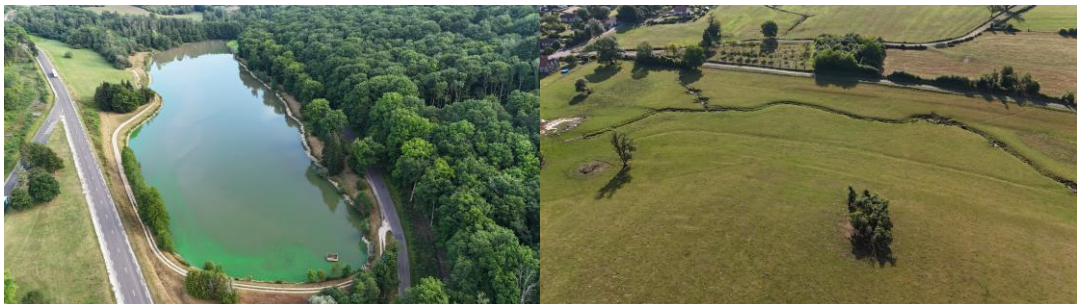


La commune a donné un accord de principe pour l'ensemble du projet ce qui primordial au vu de l'impact paysager et sur certains usages qu'aura une remise à ciel ouvert du ruisseau. Reste à obtenir l'accord des propriétaires pour la partie amont du ruisseau, ce qui n'est pas encore le cas.

En fonction de l'animation foncière, un tel projet pourrait être amorcé dans le courant de l'année 2026.

### Projet d'effacement de l'étang de Cintrey sur le ruisseau de la Sorlière affluent de la Gourgeonne

Suite à la mortalité engendrée dans le ruisseau de la Sorlière (cf partie Bilan sur la qualité de l'eau), il a été avancé, notamment par les services de l'Etat, l'opportunité de supprimer l'étang afin de résoudre la problématique de développement de Cyanobactéries et aussi restaurer la continuité écologique au droit du ruisseau qui passe actuellement à travers le plan d'eau.



A ce titre, le SM6R pourrait porter le projet d'effacement au titre de sa compétence GEMAPI. Cependant, un tel projet doit d'abord être validé par les communes propriétaires et par la structure gestionnaire. Le Syndicat n'interviendra qu'une fois une décision arrêtée par toutes les parties prenantes.



Le cas échéant, le Syndicat pourra étudier la faisabilité technique d'un projet comportant les grandes lignes suivantes :

- Retrait total ou partiel de la digue,
- Retrait du Moine,
- Reméandrement passif dans l'ancien plan d'eau,
- Utilisation des remblais de la digue pour rehausser le fond du lit de la Sorlière en amont et en aval du plan d'eau suite au constat d'une forte incision,
- Mise en défens du cours d'eau.

Un tel projet pourrait s'amorcer dans le courant de l'année 2026.

## Projets réalisés via une Assistance à Maitrise d'Ouvrage du SM6R

### Travaux de restauration de mares sur la commune de Valleroy

Durant le mois de septembre 2025, le Syndicat a accompagné la Commune de Valleroy dans le cadre d'un projet de renaturation de mares. A ce titre, le Syndicat a réalisé un diagnostic complémentaire d'une mare afin de préciser de potentiels besoins concernant des interventions nécessaires et a accompagné la commune durant les travaux en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.



Au total, ce sont 4 mares qui ont été restaurées au sein du bois communal de Valleroy.

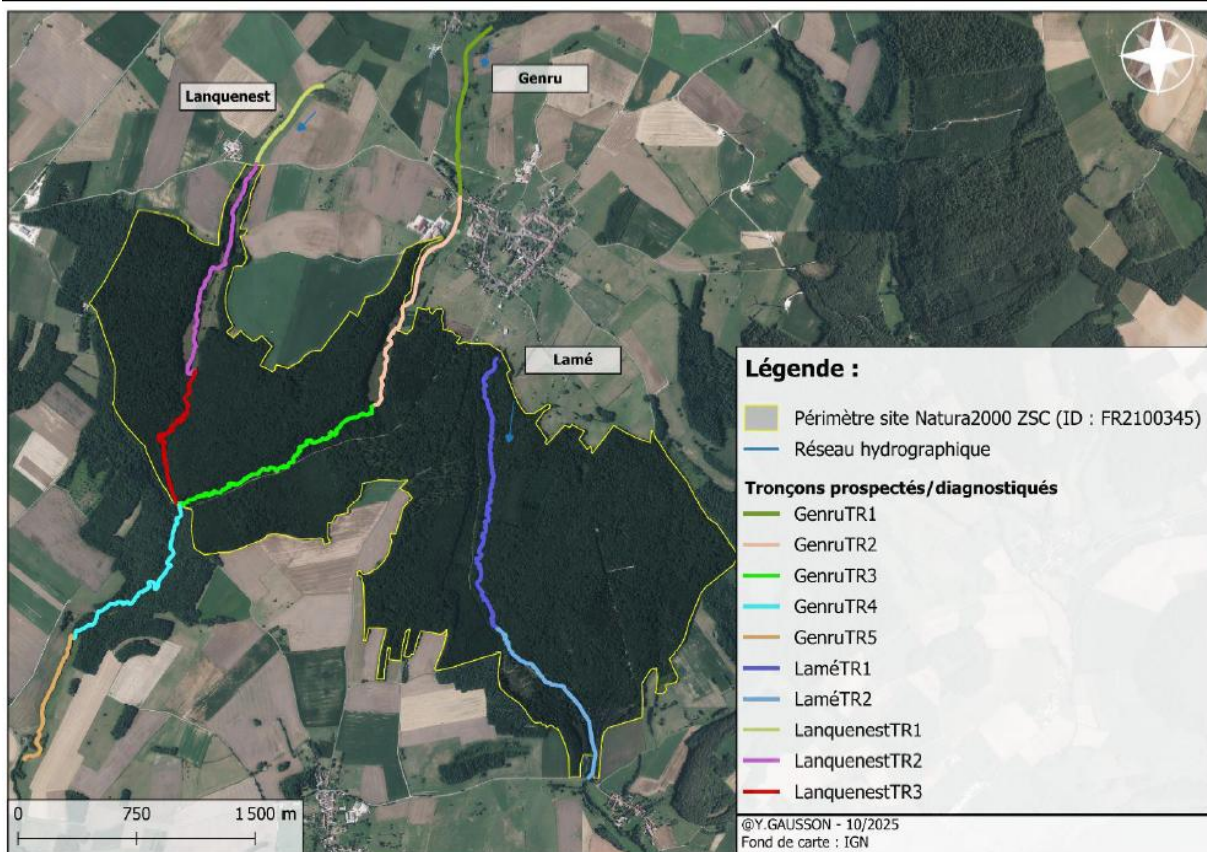
Là où le conseil aux communes et riverains fait partie intégrante des missions du Syndicat, le suivi de chantier pour le compte d'un tiers sont des missions complémentaires nécessitant un engagement financier de la part du porteur de projet.

Coût pour la commune envers le SM6R : 980 € TTC.

## Réalisations dans le cadre de la co-animation des sites Natura 2000

### Diagnostic des ruisseaux de Pressigny

Le SM6R est notamment co-animateur du site Natura 2000 « ruisseaux de Pressigny ». A ce titre, le syndicat a réalisé un diagnostic de ruisseaux du Lanquenest, du Genru et du Lamé durant la période estivale.



Ce diagnostic relève que les tronçons de cours d'eau les plus préservés sont ceux situés dans les parties boisées.



Le ruisseau du Lanquenest souffre surtout de la présence de nombreux plan d'eau qui ont corseté son lit majeur, entraînés des rectifications de tracé et une incision marquée sur plusieurs secteurs.



Le ruisseau du Genru est particulièrement dégradé en aval de la commune de Pressigny du fait d'une incision et d'important remblais effectués sur les berges. La question de la composition de ces remblais se pose aussi. L'extrémité aval est aussi fortement dégradé par les aménagements passés liés à un ancien moulin.



Le ruisseau du Lamé est particulièrement dégradé du fait des aménagements très anciens en lien avec une ancienne demeure aristocratique (déviations/enfouissement du cours d'eau, créations d'étangs).



Ce diagnostic pourra servir de base dans le cadre de discussions plus poussés afin de prioriser les secteurs et le types d'actions envisageables.

## Communication

### Journal de la Haute-Marne

- 15 juin : A la découverte du ruisseau du Renoy ;
- 14 novembre : L'Apance retrouve un cours naturel ;

### Vosges Matin

- 19 juillet : La rivière Apance, objet d'une conférence-débat lundi 21 juillet à Châtillon-sur-Saône ;

## Actions de communications

### Conférence-débat Châtillon sur Saône

L'association de la Maison Forte de Châtillon sur Saône a proposé la tenue d'une conférence-débat le 21 juillet afin d'évoquer l'Apance et plus généralement les problématiques des cours d'eau sur le territoire. Les travaux de l'Apance ont servi de fil conducteur afin de présenter certaines problématiques et les solutions qui peuvent être mises en place.

### Animations scolaires Bois Banal

Pour les écoles primaires du territoire de la CCSF, une journée a été organisée au niveau du Bois Banal sur la commune de Fayl-Billot dans laquelle le SM6R a fait découvrir aux élèves des activités autour des cours d'eau et plus précisément de leur faune aquatique.

### Visites Grand public Renoy et Val de Presles

L'Association Symphorien de la commune de Larivière-Arnoncourt a organisé une visite du ruisseau du Renoy afin que le SM6R puisse présenter, notamment à la population, les problématiques de ce ruisseau ainsi que le projet de renaturation qui va permettre de résorber l'ensemble des perturbations.

Dans la même période, le Syndicat a organisé une visite grand public des travaux du Val de Presles afin de présenter l'état pré-travaux, les travaux et le résultat 1 an après les derniers aménagements.

### Ville à Joie

La communauté de communes des Savoir-Faire et l'entreprise Ville à Joie ont organisé une série de manifestations dans plusieurs villages du territoire. Le syndicat a été convié à deux de ses manifestations : A Belmont et à Torcenay. Durant ces événements, le syndicat a tenu des stands visant à expliquer les missions de la structure ainsi que ces différents projets. La manifestation à Belmont a notamment permis d'échanger avec les habitants qui sont fortement impliqués dans le projet de renaturation du ruisseau du Fayl lancé en 2025 et porté par le SM6R.

## Conférence Internationale « Meuse Drinkable »

L'association « Drinkable Rivers » mène un combat en faveur de la propreté des cours d'eau. Une première étude citoyenne a été réalisée sur Meuse, du Grand-Est aux Pays-Bas. Dans ce cadre, un réseau transfrontalier a été créé regroupant plusieurs communes Françaises, Belges et Néerlandaises. Le 6 juin 2025, le réseau s'est réuni sur la commune du Val de Meuse, commune particulière puisque qu'elle est à cheval sur 3 Bassins Versants : Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée. C'est pourquoi le SM6R a été sollicité par l'association afin de faire une présentation de la partie Rhône-méditerranée et évoquer les actions que nous mettons en place pour la renaturation des milieux aquatiques.

## Présentation Val de Presles auprès de la MFR

Le 28 août, la MFR de Buxières-les-Villiers s'est rendue sur le Val de Presles en compagnie du SM6R. Une présentation du site, des enjeux, des perturbations et des travaux a été réalisée. Cette journée terrain a permis de proposer une visite concrète aux élèves de la MFR et d'échanger sur des éléments techniques.

## Conclusion

L'année 2025 a été riche pour le Syndicat. L'ensemble des projets en cours ont avancé à un rythme soutenu tandis que de nouveaux projets ont émergé ou sont en réflexion avancée. Cela démontre une dynamique forte sur le territoire et assure un programme d'intervention chargé pour le Syndicat.

Cette année semble aussi montrer un changement de paradigme dans l'émergence des projets, là où le Syndicat devait être moteur dans l'émergence, il apparaît que se sont désormais les communes et les riverains qui sollicitent le Syndicat suite à l'observation de problématiques. Reste à savoir si cette dynamique se poursuivra en 2026. Le cas échéant, cela sera la démonstration d'une prise en compte pleine et entière de la dégradation de nos milieux aquatiques et de la nécessité de les renaturer afin de résorber les problématiques qui en découlent. Plus concrètement, cette sollicitation de la part des personnes concernées simplifie grandement l'animation foncière et permet donc un déroulé plus rapide des projets puisqu'il y a déjà l'acceptation par tous d'une problématique sur le cours d'eau.

L'année 2025 marque aussi une plus grande reconnaissance du Syndicat auprès de ses membres et de la population, d'où les sollicitations de plus en plus nombreuses.

Tous ces éléments doivent aussi poser la question des capacités financières du Syndicat et de leur adéquation avec l'ensemble des projets en cours et à venir et surtout par rapport aux attentes de la population. A budget constant, il sera possible de voir un projet s'amorcer et aboutir sur un pas de temps de plus de 6 ans, soit au-delà d'une mandature communale, alors même que tous les voyants sont au vert et les études réalisées au bout de 2-3 ans.

L'année 2026 sera une année de travaux et donc d'aboutissement d'études qui auront bien progressés durant l'année 2025. Il s'agira aussi d'une année de consolidation de la reconnaissance acquise par le Syndicat notamment dans un contexte d'élections municipales.

Un des objectifs pour cette nouvelle année sera d'assurer l'émergence de projets sur l'ensemble de notre territoire et notamment sur les territoires des différents EPCI membres.

De manière plus générale, le Syndicat reste à la disposition de ses membres et de la population de son territoire afin d'apporter conseils, réponses aux interrogations ou accompagnements dans des projets de renaturation pouvant être portés via la compétence GEMAPI par le SM6R.